

ARRÊTÉ DE RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES DES PERSONNELS

**ELECTIONS PARTIELLES AUX COMITES DE L'UFR ALLSH
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE
SCRUTIN DU 30/03/2023**

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1 et D719-1 à D 719-47 ;

Vu les statuts de l'UFR ALLSH, notamment ses articles 21 à 29 ;

Vu l'arrêté électoral portant convocation des électeurs pour l'élection partielle des membres des comités de l'UFR ALLSH en date du 23 février 2023 ;

Article 1^{er} :

Dans le cadre des élections partielles des représentants des personnels aux comités de l'UFR ALLSH, qui auront lieu le **30 mars 2023 de 9h à 17h** :

- pour le **comité de la recherche, collège A**, les candidatures suivantes ont été déclarées recevables :

- **Mme Mariapaola D'IMPERIO**
- **Mme Béatrice CHARLET-MESDJIAN**
- **Mme Ghislaine GALLENGA**, soutenue par le SNESup, la CGT et SUD Education 13 et la liste Communauté et Démocratie.
- **Mme Marie-Odile HEDON**, soutenue par la liste Convergences

- pour le **comité des études, collège A**, les listes de candidatures suivantes ont été déclarées recevables :

- **Construire Ensemble**
- **Communauté et Démocratie**, soutenue par le SNESup, la CGT et SUD Education 13
- **Convergences**

Article 2 :

La composition des listes candidates est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux universitaires et le bureau de vote ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'UFR.

Article 4 :

Le Doyen de l'UFR est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 16/03/2023

**Pour Le Président Eric BERTON
et par délégation,
Le Doyen de l'UFR ALLSH,**



Lionel DANY

Candidatures Comité des Etudes UFR ALLSH 2 sièges

Liste Candidate	Candidats
Construire Ensemble	1- Mme Isabelle KOCH 2- M. Vincent BREJARD
Communauté et Démocratie	1- M. Philippe VITALE 2- Mme Valérie NAUDET
Convergences	1- Mme Núria GALA PAVIA 2- M. Matthew GRAVES